

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville d'Apt

(VAUCLUSE)

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211220-002794-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

Séance du mardi 14 décembre 2021
19 heures 00

GF/SP

N° 002794

Finances - Budget
Principal -
Autorisation
d'engager, de
mandater et de
liquider en amont du
vote du budget 2022

Affiché le : 20/12/2021

Le mardi 14 décembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, lesquels seront inscrits au budget lors de son adoption.

L'ouverture des crédits sera calculée sur les crédits au chapitre votés en N-1.

Pour permettre d'assurer une continuité dans la réalisation des opérations d'investissement, il est proposé l'ouverture, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement préalablement au vote du budget

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211220-193784-05
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2021 crédits des décisions modificatives et à l'exclusion des restes à réaliser et des reports, à savoir

Chapitre	Crédits votés BP 2021 (hors reports)	Ouvertures de crédits 2022 (25 % du budget 2021)
20	405 640,00	101 410,00
204	143 849,00	35 962,25
21	3 966 924,39	991 731,10
23	1 436 000,00	359 000,00
Montant total ouverture de crédits		1 488 103,35

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

Autorise, l'ouverture, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement préalablement au vote du budget 2022, dans la limite du quart des crédits- ouverts au budget primitif 2021, à l'exclusion des restes à réaliser et des reports sur le budget de la ville d'Apt.

Autorise, Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD DELOY

